Compte-rendu de l'Assemblée Générale des CCAF 22 juin 2008

Sean Wilder

I. La réforme du dispositif sur les pratiques

Ce compte-rendu est forcément un abrégé, vu la densité des échanges et la complexité de l'objet sur lequel ils portaient, la proposition faite par Christian Oddoux d'une modification importante affectant les trois dispositifs de rencontre des CCAF, la passe, le dispositif sur la pratique (DP) et l'accueil. (Voir le dernier Courrier.) L'avis de beaucoup de membres est que la proposition de Christian d'une cartellisation supplémentaire, avec convergence des cartels vers un sommet (une assemblé générale ad hoc), est une réflexion très intéressante sur la façon de résoudre les problèmes de notre DP actuel et, surtout, d'en obtenir une orientation des enseignements, mais que, à cause de sa complexité, il est impossible à mettre en oeuvre. Guy Ciblac et Serge Vallon ont, chacun de leur côté, proposé des amendements. Trois items de Guy ont fait l'objet de votes. Le premier point concerne le calendrier et a pour buts:

1) de répondre au souhait exprimé par Jacques Nassif que les six mois de « jachère » séparant le témoignage des cartels DP du rendu du cartel d'adresse (CA) ne soient pas du temps perdu, mais intégrés dans le cycle suivant, 2) d'établir un calendrier fixe permettant aux participants du DP de savoir à l'avance les étapes de la procédure et de leur accorder la priorité nécessaire aux rendez-vous, 3) de donner plus de temps aux cartels pour se réunir.

Le calendrier de Guy prévoit un cycle

DP de deux ans au lieu d'un seul. Ses balises sont : tirage au sort des nouveaux cartels lors du retour de CA en juin (week-end de l'AG); une première écoute éventuelle des « obligés » (avec la fonction de rapporteur) des cartels du DP par le CA en mars suivant ; une écoute en mars, un an après la première écoute (facultative, « éventuelle »); retour du CA juin de la deuxième année (week-end de l'AG). Nota: «l'obligé » d'un cartel DP serait désigné par tirage au sort parmi ses membres pour témoigner au CA. Cette fonction répond à l'exigence que Serge Hajlblum a exprimée avec le terme de « dessaisissement », dessaisissement par lequel un rapporteur (dans la passe) ou un obligé (DP) devient sujet, soumis au défaut, au lieu d'auteur.

Jacques Nassif dit que le fond du problème est la prolongation du « petit miracle » des CCAF, la création de cet espace de liberté et d'égalité dans le monde des associations d'analystes. Le DP est, selon lui, une nécessité pour affirmer et maintenir l'hétérogénéité entre la passe et le travail des cartels. Serge Vallon appelle à une réforme du DP qui résiste à entrer dans le Gestalt de la passe et argumente pour un CA composé vers la fin d'un cycle du DP, qu'il y ait ou non un coordonnant du DP. Christian pense que l'hétérogénéité passe-DP est assurée mais qu'un « croisement » est souhaitable pour les besoins de l'enseignement. Françoise Wilder rappelle l'apport d'André Rondepierre : dans l'interlocution, il y a un premier à parler et quelqu'un qui réplique. Les deux dispositifs sont nécessaires pour que les analystes supportent d'être ceux qui répliquent, au sens de donner suite, de soutenir la parole du premier et au sens de rendre supportable d'être à cette place. Elle souhaite qu'il y ait le DP avec la passe et l'accueil. L'essentiel : qu'il y ait de la rencontre, des lieux pour cela, pour construire, inventer des moments de rencontre. Eric Didier se dit troublé par la hâte de conclure qu'il a observée dans les jurys de passe, une carence dans le fonctionnement des jurys, des coordonnants et des rapporteurs. Claude Masclef observe, à propos de la critique émanant des membres des cartels DP qu'ils ne retrouvent pas leur témoignage dans le retour du CA, que l'on ne peut pas être à la fois dans un cartel DP et témoin de son travail. Il faut accepter que les cartels DP aient leurs secrets qu'ils ne transmettent pas au CA. Jacques N. prend le contre-pied en affirmant qu'un passant ou un membre d'un cartel DP doit entendre sa voix en retour. Lucía Ibánez Marquez rappelle la question de la constitution du CA: en cours d'exercice ou à la fin ? Christian revient à la passe : il faut que le rapporteur parle au coordonnant, qu'il reparle ensuite avec le jury, puis de nouveau avec le coordonnant, avant que celuici parle au passant. Sinon, ce que dit le coordonnant au passant pourrait être recu comme la réponse d'un seul, non celle de tous les engagés dans le dispositif. Serge H. voudrait que l'on invente une instance permettant aux coordonnants de rendre compte de leur expérience à 1'AG. Serge V. remarque que, avec ou sans CA, le témoin ne sait pas à qui il s'adresse en défini Assemblée

générale

N° 4 – Octobre 2008 page 5
tive. Dans tous les dispositifs, c'est la disjonction
temporelle, non la structure du dispositif, qui
produit la division subjective. Christian craint
que, faute de travail au niveau des cartels de la
passe [?], il n'y ait pénurie de volontaires pour
participer aux jurys de passe.
Nous sommes ensuite passés aux votes.
1) Élection d'un CA avant, pendant ou
après la formation des CP? Décidé: au départ.
(L'unanimité moins 8 contre et 9 abstentions)
2) Y aura-t-il une écoute des CP par le CA
à mi-parcours? Nouvelle discussion à l'issue de

laquelle l'AG a décidé (à l'unanimité moins 2 contre et 9 abstentions) a) de laisser l'entière liberté au CA d'organiser son travail, avec la possibilité de solliciter (ou pas) des rencontres d'écoute avec les CP; b) d'accorder en même temps aux CP la possibilité de solliciter une rencontre d'écoute avec le CA en passant par son correspondant au bureau. (Il s'agit de créer cette fonction de correspondant.) 3) Décharger les CP de l'étiquette « de pratique » et de l'astreinte à parler de pratique analytique ? Cette proposition d'Éric Didier avait été formulée pendant la réunion du bureau de la veille. L'argument d'Eric : les analystes sont tellement plus inventifs et intéressants quand ils parlent de leurs intérêts, dadas, goûts personnels... plutôt que de l'analyse. Se réunir sans l'obligation de parler pratique ouvre à la possibilité de se rencontrer sur des bases plus fondamentales. (Petite indiscrétion du rédacteur : en réunion du bureau, Éric avait défendu sa proposition en affirmant que ce n'est pas tant la technique de l'analyste qui est opérante dans la rencontre analytique, mais sa présence, voire son être.) Lucía aussi pense que le signifiant « pratique » est aliénant et propose d'appeler les CP « cartels de rencontre ». Rires. Décidé (à l'unanimité?): l'adoption de l'ensemble du troisième point dans son ambiguïté. (Remarque du rédacteur : les trois mesures votées l'ont été dans une certaine allégresse témoignant — c'est mon interprétation — de la reconnaissance de la difficulté de soutenir le discours psychanalytique dans les conditions socio-politico-culturelles de notre époque, de la volonté d'affirmer une position radicale en rupture avec le discours scientificocapitaliste régnant et d'un acquiescement [non sans frémissement d'angoisse pour l'avenir] aux risques que nous courrons en nous affirmant de la manière.)